

# CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 FEVRIER 2008

## PROCES VERBAL



L'an deux mil huit, et le lundi 11 février à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Guy DELEPINE, Maire.

Etaient Présents : Messieurs CHALOPIN Philippe, ERGAND Joseph, LE DROGO Jean-Louis, Madame RICHARD Yvette, Messieurs DUCHENE François, SAINTE Dominique : Adjoint ; Mesdames LANTSOGHT Colette, MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur CONRARDY Jean-Yves, Mesdames FERJOUX Danièle, COURAULT Nicole, Messieurs SAINTE Jean-Patrick, BOYEAU Jean-Luc, Madame MERCIER Colette, Monsieur RENOU Franck, Madame CUREAU Liliane, Messieurs RAFFI Guy, BORDAS Guy, Mesdames GUILLOT Régine, GREGOIRE Régine, Messieurs MAMERI Driss, WASNER Dominique : Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés :

Monsieur DELATTRE Pierre par Madame MARTIN Marie-Jeanne  
Madame HERVE Martine par Monsieur CHALOPIN Philippe  
Madame RENOU Christiane par Monsieur SAINTE Dominique

Etait excusé :

Monsieur MARTIN Dominique

Madame GUILLOT Régine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Avec une abstention, le procès verbal de la séance du 10 décembre 2007 est approuvé.

### 1) **Finances – Demandes de subventions pour l'année 2008**

Monsieur WASNER indique que l'opposition s'abstiendra dans la mesure où l'attribution des subventions doit être décidée par la nouvelle équipe, qui sera élue en mars.

Monsieur ERGAND précise que l'attribution des subventions peut être modifiée ultérieurement, et notamment lors du vote du budget.

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances indique à l'Assemblée qu'il a été rappelé, en liminaire, comme les années passées, que les subventions allouées ont pour but d'aider les associations à fonctionner dans de meilleures conditions financières, sans les obliger à recourir à des cotisations excessives qui excluraient des possibilités d'adhésion.

Les activités culturelles, sportives, de loisir, d'intérêt général et celles qui font la promotion de BAUGE doivent être encouragées. Elles participent par leur dynamisme au développement de l'activité économique ainsi qu'aux loisirs et animations de notre ville. Les nombreux bénévoles doivent être remerciés pour leur dévouement et leur disponibilité. Par contre, une subvention ne doit pas conforter "une trésorerie à l'aise".

L'inflation de l'année 2007 a été de 2,6 %. Une revalorisation de la seule variation du coût de la vie apparaît le plus souvent sans grand intérêt et non significative d'une aide supplémentaire.

En conséquence, la commission propose la reconduction du montant alloué en 2007 en l'absence de circonstances particulières ou de motivations spécifiques et pour les demandes justifiant de besoins spécifiques, un abondement compatible avec les possibilités financières de la ville.

### **DEMANDES DE RENOUVELLEMENT :**

Ainsi, il est proposé pour les associations suivantes :

- **MOTO CLUB BAUGEOIS** : Demande de 3 000 € qu'il est proposé de satisfaire compte tenu de la situation financière précaire de l'association et qui, malgré tout, a décidé l'organisation de deux manifestations en 2008.
- **BRUYERES ET ECUREUILS BAUGEOIS** : Demande de 5 000 € pour les besoins courants correspondant à l'attribution de l'an dernier. Il est proposé la reconduction à ce titre. L'association sollicite en plus 1 000 € pour assurer l'équilibre financier du championnat national des 16-17-18/05 et 5 000 € d'aides au financement d'un second empl. La commission propose 1 000,00 € pour le championnat national dont le nombre de participants sera presque le double des épreuves antérieures et 2 500,00 € d'aides au financement du second empl associatif.
- **OLYMPIQUE BAUGEOIS** : Demande de l'ensemble des sections de 8 100 €, inférieure à celle de l'an dernier. Il est proposé de satisfaire la totalité de la demande, compte tenu des difficultés de certaines qui doivent faire appel à des entraîneurs extérieurs.
- **F C B E** : Proposition de porter la subvention à 4 000 € justifiée par des frais supplémentaires de formation, d'arbitre, d'entraîneur et d'acquisition de matériel.
- **SALON DE BAUGE (Biennale)** : Demande de 6 000 € qu'il est proposé de satisfaire à hauteur de 5 000 € contre 4 000 € les années précédentes du fait du désengagement partiel du Pays. Il est rappelé que de nombreux frais sont déjà pris en charge directement par la ville : salles, transports des œuvres, affranchissements...
- **COMICE AGRICOLE** : Demande de 0,30 € / h satisfaite soit 1 100 €.
- **CADETS DU BAUGEOIS** : Demande de 6 500 € acceptée.
- **COMPAGNIE DU ROY** : Demande de « 850 € et plus » proposée de satisfaire à 950 €, correspondant au coût de location de la salle du cinéma.
- **CHALLENGE COMMUNAL BOULE DE FORT** : Proposition de reconduction de 400 €.
- **ECHANGES (Jumelage)** : Il est proposé de reconduire la participation de la ville à 35 €.
- **ASSOCIATION DU GOLF DE BAUGE** : Proposition de la reconduction de la subvention globale de 1 500 € répartie en 500 € pour la coupe de la ville de Baugé et 1 000 € pour le Grand Prix de Golf.
- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE** : Demande de 850 € acceptée.
- **LA GAULE BAUGEOISE** : Demande de 1 000 € pour des besoins importants d'alevinage suite à l'adhésion à la fédération. Il est proposé 1 000 €.
- **ARTS ET MUSIQUE EN BAUGEOIS** : L'association demande de 5 000 € compte tenu particulièrement de la diminution importante de l'aide du Pays, mais vu la qualité des programmes, il est proposé de porter l'aide de 3 000 € à 4 000 €.
- **BAUGISSIMO** : Il est proposé de donner satisfaction à la demande de 1 100 €.
- **A.P.P. FORMATION 49** : Reconduction de 4 000 €.

- **SOLEIL PETANQUE CLUB** : Demande non chiffrée pour des besoins d'équipement. Compte tenu de l'importance des aménagements déjà effectués par le club, et de la demande de l'an dernier qui n'avait été que partiellement satisfaite, il est proposé de reconduire 1 000 €.
- **KARATE CLUB** : Reconduction proposée de 300 €.
- **ASSOCIATION SAINT LAURENT STELLA CINE** : Malgré le redressement de la trésorerie et les bons résultats obtenus ces dernières années, il est proposé la reconduction de la subvention de 4 000 €, nécessaire à l'acquisition de matériel plus performant ainsi que la réalisation de travaux. Il est en outre proposé 1 500,00 € de participation aux aménagements nécessaires pour la location de la salle.
- **Anim'BAUGE** : Proposition de 6 000 € pour le marché de Noël compte tenu de la forte augmentation du coût des locations.
- **ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE BAUGE** : Les besoins en matériel, dont le détail a été fourni, ont été évalués à 1 690 €. Les bénévoles font un travail important qui génère d'importantes économies pour la ville. Il est proposé d'attribuer 1 000 € compte tenu de l'encaisse actuelle.
- **ASSOCIATION DIALOGUE** : Demande de 300 € qu'il est proposé de satisfaire.
- **AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BAUGE** : Pas de demande.
- **ASSOSS'MUSICALE** : Pas de demande
- **NOUNOU LIBERALE** : L'association a pour but de rompre l'isolement de l'assistante maternelle et favoriser la socialisation et l'éveil de l'enfant accueilli, d'informer du suivi de l'évolution du métier et de tout ce qui concerne l'enfant. Compte tenu de l'intérêt social, la reconduction de 300 € est proposée.
- **ESPACE AMITIE BAUGE** : Reconduction proposée : 300 € compte tenu de la reconnaissance du travail d'accueil des personnes souffrant de solitude.
- **BAUGEOIS ENTREPRENDRE** : Association de commerçants et artisans créée pour favoriser le développement économique local et particulièrement la reprise des commerces. La reconduction de 1 000 € est proposée.
- **AMICALE LAÏQUE DE BAUGE** : Demande de 550 € qu'il est proposé de satisfaire à hauteur de 450 € pour l'aide accordée aux écoles. L'association dispose d'une trésorerie de plus de 14 000 €.
- **ASSOCIATION LA CHOREÏA** : Mme LEFORT sollicite le remboursement des frais de SACEM et d'affiches relatifs au spectacle de danse gratuit présenté en janvier. Il est proposé de reconduire sa demande de 150 € compte-tenu de la qualité et de la gratuité du spectacle.
- **Club XF KART** : Proposition de la reconduction de 500 € compte tenu de la promotion touristique de la ville effectuée par la distribution de dépliants lors des compétitions.
- **COMITE DES FETES DE BAUGE** : Proposition de satisfaction de la demande de 3000 € incluant les frais du 14 juillet (bal, orchestre...)

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** : Il est proposé de reconduire la participation de 30 € par élève.

**SUBVENTIONS AUTOMATIQUES** : Reconduction proposée.

**DEMANDES NOUVELLES** : Il est proposé de satisfaire les associations suivantes :

- **VIE LIBRE** : Demande de 98 € qu'il est proposé de satisfaire du fait de la tenue d'une permanence mensuelle à Baugé.
- **Ensemble LUDI MUSICI** : Chorale dirigée par Mme GUTH-ROSSIGNOL, avec une association nouvelle déclarée en 2007. Proposition de 100 € pour l'acquisition de partitions.

La Commission des Finances a donné un avis favorable à l'attribution des subventions détaillées ci-dessus.

Les conseillers concernés par le vote des subventions accordées par la commune quittent la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 abstentions :

- approuve les subventions proposées par la Commission des Finances à savoir :

**DEMANDES DE RENOUELEMENT ASSOCIATIONS**

ASSOCIATIONS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
							DEMANDE	PROPOSITION
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
Moto Club Baugeois	2 000,00 €	2 000,00€	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Bruyères-Ecureuils Baugeois	2 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
exceptionnel		(2500+2000)	(2500+2000)					1 000,00 € + 5 000,00 €
Olympique Baugeois	7 000,00 €	7 000,00€	7 275,00 €	8 000,00 €	8 500,00 €	8 860,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
exceptionnel	230,00 €	500,00 €	350,00 €			165,00 €		
FNATH Mutilés du Travail	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
F.C.B.E.	2 500,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Convention Partenariat éducateur							16 800,00 €	16 800,00 €
Salon de Baugé (Biennale)	3 820,00 €		4 000,00 €		4 000,00 €		6 000,00 €	5 000,00 €
Comice Agricole	800,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Cadets du Baugeois ( + entretien bâtiment)	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Compagnie du Roy	800,00 €	800,00 €	abandon	800,00€	850,00 €	850,00 €	850,00 €	950,00 €
Cercle Culturel Espérantiste compris rencontre internationale	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Challenge Communal Boule de Fort	310,00 €	310,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	400,00 €		400,00 €
Echanges (Jumelage)/personne	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	35,00 €		35,00 €
adhérents et licenciés hors Baugé		15,00 €	15,00 €	15,00 €	- €	35,00 €		35,00 €
Association Golf de Baugé	400,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Grand prix de Golf	1 500,00 €	1 100,00€	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Parents d'Elèves Ecole Musique	550,00 €	600,00 €	700,00 €	800,00 €	800,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Gaule Baugeoise	610,00 €	700,00€	700,00 €	700,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Crédit Prévisionnel	1 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Paralysés de France et section de Baugé	55,00 €	50,00 €	60,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	non chiffrée	100,00 €
A.C.P.G.	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	non chiffrée	100,00 €
Arts & Musique en Baugeois	2 400,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 800,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Baugissimo	500,00 €	1 000,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
La VIVA - Noyant/Baugé	230,00 €	230,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	non chiffrée	100,00 €
A.P.P. Formation 49	2 744,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

Soleil Pétanque Club	310,00 €	310,00 €	310,00 €	310,00 €	310,00 €	1 000,00 €	non chiffrée	1 000,00 €
Karaté Club	230,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Ass. St Laurent STELLA CINE		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 € + 1 500,00 €	4 000,00 € + 1 500,00 €
Anim'BAUGE				5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Association du Patrimoine de Baugé					800,00 €	1 500,00 €	non chiffrée	1 000,00 €
Association Dialogue					300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du Personnel			300,00 €			400,00 €		
Assoss'Musicale			540,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	1 200,00 €		
Nounous libérales				300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Espace Amitié					300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Baugeois Entreprendre				1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	non chiffrée	1 000,00 €
Amicale Laïque				400,00 €	400,00 €	400,00 €	550,00 €	450,00 €
Association La Choréïa			48,00 €	120,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Club XF KART						500,00 €	non chiffrée	500,00 €
Comité des fêtes de Baugé						2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

#### **DEMANDES DE RENOUVELLEMENT ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	2002 en Euros		2003 en Euros		2004 en Euros		2005 en Euros		2006 en Euros		2007 en Euros		Proposition 2008 en Euros	
	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.	Nre d'élèves	Subv.
Maison Familiale Brissac Quincé	1	20,00			1	20,00	2	40,00			1	30,00	1	30,00
Lycée de Pouille														
Institut Horticole de l'Anjou														
Maison Familiale Chalennes/Loire					1	20,00	2	40,00						
C.C.I. de la Sarthe	1	20,00												
Chambre des Métiers de M&L	4	80,00	4	80,00	6	120,00	5	100,00					9	270,00
LPP Les Ardilliers Saumur	4	80,00	3	60,00	6	120,00	3	60,00	3	60,00	1	30,00	1	30,00
Maison Familiale de Gée	2	40,00	1	20,00							1	30,00	1	30,00
Maison Familiale La Pommeraye					2	40,00	2	40,00						
Lycée Enseignement Gal & Technique Le Fresne														
MFR St Etienne de Montluc														
MFR Champigné	1	20,00			1	20,00								
Lycée de Briace le Landreau									1	20,00	1	30,00		
AFORBAT Angers			1	20,00	5	100,00	4	80,00	5	100,00	4	120,00	4	120,00
Chambre des Métiers Indre & Loire			1	20,00										
M.F.R. du Lochois														
M.F.R. de Chemillé			1	20,00	1	20,00								

Service EDEM AD PEP 49														
Ass.de Parents d'Enfants Déficients visuels Monteclair	1	20,00	1	20,00										
M.F.R. Pouancé					1	20,00								
M.F.R. IREO Le Cèdre St Barthélémy	1	20,00			2	40,00	1	20,00	1	20,00	1	30,00	1	30,00
La Rousselière - Montreuil Bellay							1	20,00	1	20,00				
M.F.R. de l'hippodrome Craon											1	30,00		
CF-BTP Sarthe													1	30,00
IREO - Bernay en Champagne	1	20,00	1	20,00										

SUBVENTIONS AUTOMATIQUES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Proposition 2008
Classes de neige (4/9)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 690,00 €	6 245,00 €	
Ecole Privée St Joseph - classe découverte CM² (4/9)	882,00 €	900,00 €	936,00 €	077,00 €	1 302,00 €	921,00 €	940,00 €
Ecole Privée St Joseph - OGEC	765,00 €	765,00 €	765,00 €	765,00 €	765,00 €	765,00 €	765,00 €
Caisse des Ecoles	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	9 656,00 €	2 908,00 €	9 445,00 €

**DEMANDES NOUVELLES OU NON RETENUES LES ANNEES PRECEDENTES ET NEANMOINS RENOUVELEES**

ASSOCIATIONS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
						demandes en Euros	prop. en Euros
Ass.Cité Justice Citoyen	- €	€ -					
Ass.Française pour Myopathies	- €	€ -	€ -			non chiffrée	
Handisport Région Angevine	- €	€ -	€ -			non chiffrée	
ADAPEI 49 (enfants inadaptés)		€ -	€ -			non chiffrée	
Ass.Angevine Aide aux Toxicomanes	- €	€ -	€ -				
NAFSEP Ass.Sclérosés en plaques	- €		€ -				
Secours Catholiques	aménagement local	€ -	€ -	aménagement local		non chiffrée	
Les Amis de la Santé de Maine & Loire	- €						
S.O.S. Mucovisidose Anjou Muco	- €	€ -	€ -			non chiffrée	
Ass.Carrefour Anjou Touraine	- €	€ -	€ -			non chiffrée	
Permanence Sociale des Sours de Maine & Loire							
Ass.de soutien Maison d'Arrêt d'Angers	- €	€ -	€ -				
Banque Alimentaire de Maine & Loire							
Cahiers Baugeois	- €						
SIDA Aides	- €		€ -			non chiffrée	
Ass. APPMGB		100,00 €					
Bridge Club		585,00 €					
Ass. Jeux de mots		€ -					
Ass 4 Racing Side-Car Cross		-					

		€					
Au cœur des Flots			€ -				
Les restaurant du cœur			€ -			non chiffrée	
SOS FEMMES			€ -				
La Prévention routière			€ -				
Mouvement français pour le planning familial							
Voir Ensemble						non chiffrée	
Les Compagnons de l'Anjou						non chiffrée	
Mission EDUC'RAID							
Vie Libre						98,00 €	98,00 €
ANVP							
Lire et Faire Lire							
Ass Tous En Scen'Egal							
Les bouchons de l'espoir 49							
Secours populaire français							
Pact-Anjou habitat							
Fédération jeux boules de fort							
Comité départal c/ cancer						non chiffrée	
Ass promojeunes 49							
Ensemble LUDI MUSICI						non chiffrée	100,00 €
Familles rurales						non chiffrée	

## 2) **Finances – Orientations budgétaires pour 2008**

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances informe l'Assemblée que le débat permet de discuter des orientations budgétaires de l'année et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. L'assemblée délibérante est informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Voici les grandes orientations qui ont été développées devant la commission des Finances.

La municipalité a toujours le souci d'utiliser au mieux les deniers publics et de limiter la pression fiscale. En dépenses, toutes les sources d'économies seront à nouveau recherchées dans les diverses charges de fonctionnement sachant que de nombreuses dépenses sont incompressibles. Quant aux recettes, le législateur a actualisé les bases des impôts locaux de 1,6 % pour l'année 2008. L'indice officiel de l'inflation de l'année 2007 est de 2,6 %. Il est toutefois proposé de ne pas compenser l'inflation par une augmentation des taux d'imposition de 1 %, la grande majorité des salaires et les retraites n'ayant pas été revalorisées de la variation du coût de la vie.

Cet effort sur la fiscalité est effectué bien que de nombreux postes budgétaires connaîtront une progression bien supérieure à l'indice de l'inflation : de nombreuses charges à caractère général (carburants, électricité, matériaux, services...) connaissent en fait une augmentation beaucoup plus importante. A effectif constant, la masse salariale progresse chaque année entre 3,5 et 4% avec le GTV. De plus, la mensualisation du régime indemnitaire a été décidée à compter du 01/01/2008. Le budget 2008 devra supporter une double charge à ce titre (+ 60 000 €), du fait du paiement des primes relatives à l'année 2007 avec le salaire de janvier 2008. Le montant des subventions que vous venez de voter est également en forte augmentation : + 41 %, dont principalement la participation au financement de l'éducateur sportif à compter du 01/09/2007. La poursuite des investissements est également nécessaire au développement économique et à l'aménagement de notre ville.

Le compte administratif de l'année 2007 dégage un excédent à reporter bien inférieur à celui de l'année précédente en raison de l'absence de la réalisation d'emprunt en 2007 pour le financement des investissements. Au cours de ces trois dernières années, l'endettement de la ville a été réduit de 1 100 000 €. Ainsi, la capacité de désendettement qui correspond au rapprochement du montant global de l'endettement aux recettes réelles de la section de fonctionnement a été fortement améliorée en 2007, en descendant sous la barre des 6 années. Les conseillers en gestion des collectivités locales classent cette situation en zone verte, celle médiane étant entre 6 et 10 ans. La situation financière de la ville peut ainsi être qualifiée de très saine. Cet indicateur est beaucoup plus significatif que celui de l'encours de la dette par habitant qui élude le niveau des recettes réelles. Ce dernier mesure la richesse à laquelle la capacité de désendettement de la collectivité est étroitement liée.

La dotation globale de fonctionnement n'a pas été notifiée à ce jour. La notification des bases de la taxe professionnelle des établissements importants fait apparaître des bases supplémentaires supérieures à 350 000 €, soit un produit supplémentaire attendu d'environ 35 000 €.

Le programme des investissements de l'an dernier a été largement engagé.

Toutefois, le report des investissements restant à réaliser au 31/12/2007 est de 588 349,11 €. Leur financement est proposé par l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont la charge de la consolidation est laissée à la nouvelle équipe. Les subventions attendues s'élèvent à 148 095 €.

Les investissements de cette année comprendront, comme les années passées, la poursuite de ceux déjà engagés et la mise en place de nouveaux chantiers.

Au titre de la poursuite de ceux en cours, il convient de rappeler :

- l'aménagement de la salle des arts martiaux,
- l'aménagement de la rue de la Croix-Verte,
- les travaux d'assainissement rue Basse,
- les aménagements des deux salles de l'Hôtel-Dieu (salle de la communauté et salle du réfectoire)...

Dans les investissements nouveaux, des choix devront à nouveau être effectués lors de l'établissement du budget, en raison de la volonté de la municipalité actuelle, de limiter le recours à l'emprunt. Les priorités devront toutefois être données :

- à la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Noue : la finalisation des acquisitions de terrains et le lancement de l'étude de viabilisation
- à la réhabilitation et à l'extension du groupe scolaire « L'Oiseau-Lyre », nécessaires au 01/09/2008
- au remplacement des feux tricolores
- à une étude sur la rénovation du CRA, celle du logement de fonction étant lancée
- à l'étude pour la réfection des rues de l'Eglise et St Nicolas
- la rénovation du Centre Musical, peut-être partielle dans un premier temps, ne peut être éludée,
- des aménagements d'espaces verts dans le centre ville avec un fleurissement adapté seraient également bien appréciés.

De nombreux autres travaux seraient évidemment nécessaires, mais le souci d'une limitation de l'endettement de la ville en diffère l'exécution. L'initiative sera laissée à la nouvelle équipe.

Monsieur BORDAS attire l'attention sur le montant des dépenses réelles du château et de l'Hôtel-Dieu. Il demande si des économies peuvent être faites.

Monsieur ERGAND précise que le déficit du château équivaut à celui de l'Hôtel-Dieu.

### **3) Finances – Prix de revient à l'élève**

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances présente le tableau ci-après en précisant, qu'il fait apparaître le détail du prix de revient des dépenses de fonctionnement de l'enseignement public. Le coût à l'élève ressort à :

<b>PRIX DE REVIENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC</b>			
<b>ANNÉE 2007 – 2008</b>			
	<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	<b>ECOLE MATERNELLE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Eau et Assainissement</b>	2 925,32 €	1 699,34 €	4 624,66 €
<b>Chauffage</b>	11 788,48 €	6 848,01 €	18 636,49 €
<b>Electricité</b>	5 706,03 €	3 314,67 €	9 020,70 €

<b>Entretien des locaux</b>	2 420,36 €	2 289,14 €	4 709,50 €
<b>ATSEM</b>		95 740,05 €	95 740,05 €
<b>Agents d'entretien</b>	30 878,90 €		30 878,90 €
<b>Fournitures scolaires</b>	6 693,38 €	6 891,07 €	13 584,45 €
<b>TOTAL</b>	60 412,47 €	116 782,28 €	177 194,75 €
<b>EFFECTIFS</b>	189	121	<b>310</b>
<b>Prix de revient à l'élève :</b>	177 194,75 €	310	= 571,60 €
<b>PRIMAIRE</b>	60 412,47 €	189	= 319,64 €
<b>MATERNELLE</b>	116 782,28 €	121	= 965,14 €

Le coût moyen de l'élève diminue par rapport à celui de l'année précédente (571,60 € / 595,54 €), en raison de l'augmentation des effectifs : + 32 élèves : 25 en primaire et 7 en maternelle.

La Commission des Finances a donné un avis favorable à ces montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver le prix de revient à l'élève présenté ci-dessus ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

#### **4) Finances – Acquisition terrains lotissement de la Noue**

Monsieur Duchêne quitte la séance.

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances, informe l'Assemblée que deux propriétaires proposent la vente de leurs terrains à la ville.

##### **1) Madame Madeleine MOREAU.**

Par courrier du 10 janvier 2008, Madame Madeleine GUITTON épouse MOREAU, domiciliée à Angers, propose la cession à la ville des parcelles cadastrées B175 et B177, d'une superficie totale de 13 315 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Le 5 février dernier, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale de cette emprise à 75 000 €.

Il est précisé par ailleurs que la Ville de Baugé souhaite acquérir également la moitié indivise de la parcelle B 174, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

##### **2) Madame Bernadette BINIER.**

Par courrier du 20 décembre 2007, Madame Bernadette MOREAU, épouse BINIER, domiciliée à Clefs, propose la cession partielle à la ville de la parcelle B 21 d'une contenance totale de 4 699 m<sup>2</sup>. Désirant conserver la partie attenante à la maison, elle propose la cession de la partie sud de la parcelle d'une surface de 3 700 m<sup>2</sup> environ au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Cet engagement a été confirmé par courrier de l'étude DUCHÊNE - GOURET-DUCHÊNE en date du 24/01/2008. Le 5 février dernier, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale de cette emprise à 12 000 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces deux acquisitions au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur MAMERI demande si 10 € le m<sup>2</sup> est le prix demandé par les vendeurs.

Monsieur ERGAND répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'acquérir les parcelles, appartenant à Madame Madeleine GUITTON épouse MOREAU, domiciliée à Angers, cadastrées B 175 et B 177, d'une superficie totale de 13 315 m<sup>2</sup>, ainsi que la moitié indivise de la parcelle B 174, au prix de 10 € le m<sup>2</sup> ;

- Décide d'acquérir la partie sud de la parcelle B 21 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, propriété de Madame Bernadette MOREAU, épouse BINIER, domiciliée à Clefs ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Duchêne réintègre la séance.

### 5) Budget Primitif – Section d'investissement

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances, propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 650 133,25 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

- Autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 650 133,25 €, selon le tableau suivant :

Section d'Investissement - Dépenses					
Chapitre	Libellés	Montant Final	25 % autorisé du BP 07 avant vote du BP 2008	Report de Crédits sur 2007	Total autorisé
20	Immobilisations Incorporelles	38 005,00 €	9 501,25 €		9 501,25 €
204	Subventions d'investissements versées	156 090,00 €	39 022,50 €	45 000,00 €	84 022,50 €
21	Immobilisations Corporelles	321 873,00 €	80 468,25 €	15 000,00 €	95 468,25 €
23	Immobilisations en Cours	28 795,00 €	7 198,75 €		7 198,75 €
304	Aménagement Rue de la Croix Verte	13 521,00 €	3 380,25 €	10 159,59 €	13 539,84 €
352	Quartier Beauregard	4 050,00 €	1 012,50 €	3 886,01 €	4 898,51 €
366	Restructuration Ecole Primaire	4 454,00 €	1 113,50 €	1 548,11 €	2 661,61 €
367	Restructuration Ecole Maternelle	7 012,00 €	1 753,00 €	1 120,14 €	2 873,14 €
370	Inspection Académique	318 438,00 €	79 609,50 €	49 630,66 €	129 240,16 €
375	Travaux de Voirie	57 492,00 €	14 373,00 €	39 112,62 €	53 485,62 €
378	Mise en Animation du Château	65 991,00 €	16 497,75 €		16 497,75 €
379	Hôtel Dieu	142 518,00 €	35 629,50 €	101 938,46 €	137 567,96 €
380	Viabilisation Rue du Collège	9 734,00 €	2 433,50 €		2 433,50 €
383	Construction Salle de Tennis	394 757,00 €	98 689,25 €		98 689,25 €
384	Réhabilitation du Tribunal	17 223,00 €	4 305,75 €		4 305,75 €
387	St-Michel – VRD	315 360,00 €	78 840,00 €	124 050,58 €	202 890,58 €
388	Salle des Arts Martiaux	160 320,00 €	40 080,00 €	125 000,00 €	165 080,00 €
389	Avenue Legoulz de la Boulaie	508 400,00 €	127 100,00 €	41 902,94 €	169 002,94 €
390	Groupe Scolaire resto + classe	36 500,00 €	9 125,00 €	30 000,00 €	39 125,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 600 533,00 €</b>	<b>650 133,25 €</b>	<b>588 349,11 €</b>	<b>1 238 482,36 €</b>

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### 6) Budget Primitif – Restes à reporter

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances, propose à l'Assemblée de reporter de l'année 2007 vers l'année 2008 les dépenses d'investissement dont les opérations sont en cours pour un total de 588 349,11 €, ainsi que les recettes d'investissement, subventions attendues, d'un total de 148 095,00 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le report de 2007 vers 2008 des dépenses et recettes d'investissement pour les montants respectifs de 588 349,11 €, et 148 095,00 €, suivant le tableau ci-dessous :

BUDGET COMMUNE DE BAUGE						
ETAT DES RESTES A REPORTER de 2007 vers 2008						
Dépenses d'Investissement						
	Article	Fonction	Libellés	Destination	Montant	
<b>302 : Opérations Non Individualisées</b>						
	20415	811	Subventions d'équipements	SIEAAB - réseau EU rues Victor Hugo et Valboyer	45 000,00 €	
	2182	12	Matériels de Transports	Goupil - Véhicule électrique	15 000,00 €	
<b>366 : Groupe Scolaire Primaire</b>						
	2031	212	Frais d'études	Contrôle Technique	1 548,11 €	
<b>367 : Groupe Scolaire Maternelle</b>						
	2313	2113	Constructions	Mur Coursive école	1 120,14 €	
<b>304 : Aménagement de la rue de la Croix Verte</b>						
	2313	824	Constructions	Travaux	10 159,59 €	
<b>352 : Giratoire Route de Tours</b>						
	2318	824	Autres immobilisations en cours	Travaux France Télécom	3 886,01 €	
<b>375 : Travaux de voirie</b>						
	2158	822	Autres installations	Aménagement de voirie	20 000,00 €	
	2318	822	Autres immobilisations en cours	Aménagement de voirie	19 112,62 €	
<b>370 : Inspection Académique</b>						
	2313	20	Constructions	Travaux	49 630,66 €	
<b>379 : Hôtel Dieu</b>						
	2135	332	Installations générales	Travaux	101 938,46 €	
<b>387 : Viabilisation St-Michel</b>						
	2318	822	Autres immobilisations en cours	Lotissement St-Michel	124 050,58 €	
<b>388 : Salle des Arts Martiaux</b>						
	2135	414	Installations générales	Travaux	125 000,00 €	
<b>389 : Avenue Legoulz de la Boulaie</b>						
	2313	824	Constructions	Travaux EDF	41 902,94 €	
<b>390 : Groupe Scolaire resto + salle</b>						
	2031	2113	Frais d'études	Travaux	30 000,00 €	
<b>Total report en Dépenses</b>					<b>588 349,11 €</b>	
Recettes d'Investissement						
	Article	Fonction	Libellés	Destination	Montant	
<b>383 : Salle de Tennis</b>						
	1323	414	Subvention Conseil Général	Salle de Tennis	22 695,00 €	
<b>389 : Aménagement Avenue Legoulz de la Boulaie</b>						
	1323	824	Subvention Conseil Général	Avenue Legoulz de la Boulaie	125 400,00 €	
<b>Total report en Recettes</b>					<b>148 095,00 €</b>	

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **7) Finances – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Messieurs LE DROGO et MAMERI quittent la séance.

Monsieur ERGAND, Président de la Commission des Finances, précise qu'en l'absence de la réalisation d'emprunt au cours de l'année 2007, et afin de financer les investissements du début de l'année 2008, il est proposé l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont la consolidation sera laissée au nouveau conseil municipal. Une consultation des partenaires financiers a été lancée.

La Commission des Finances a donné un avis favorable à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les conditions seraient fixées lors du prochain conseil municipal.

Monsieur RAFFI indique que les conseillers municipaux n'ont pas connaissance des offres et, par conséquent, ne peuvent pas valablement se prononcer.

Monsieur ERGAND précise qu'il n'était pas possible de joindre les offres aux convocations pour le conseil municipal.

Une copie des propositions émises par les banques est donnée à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU l'article L.2122-22 20° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Décide de contracter avec l'organisme bancaire Crédit Mutuel une convention pour l'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 €, aux conditions suivantes :
  - Durée : 1 an
  - Indice de référence : T4M
  - Marge : 0,08 %
  - Facturation : à terme échu trimestriellement
  - Commission de réservation : néant
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Messieurs LE DROGO et MAMERI réintègrent la séance.

## **8) Finances – Prime de fin d'année - Fractionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser le fractionnement du versement de la prime de fin d'année pour les agents qui en font la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide que le fractionnement du versement de la prime de fin d'année est ouvert aux agents qui en font la demande ;
- Précise que cette mesure est applicable à la prime pour l'année 2007, payable en 2008 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération

## **9) RD 766 (2<sup>ème</sup> tranche) – Convention financière**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 766 (2<sup>ème</sup> tranche), le Département de Maine-et-Loire accepte d'attribuer une participation de 51 000 €.

Monsieur le Maire vous propose de conclure une convention financière avec le Département définissant les modalités de participation financière de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve, dans le cadre de l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 766 (2<sup>ème</sup> tranche), la convention financière entre la Ville de Baugé et le Département, définissant les modalités de participation financière de ce dernier ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

**10) Personnel – Ecole de musique – Création de postes d'assistants d'enseignement artistique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer treize postes d'assistants d'enseignement artistique pour assurer le fonctionnement de l'Ecole de musique municipale, pour l'année scolaire 2007-2008.

Monsieur RAFFI demande s'il a été tenu compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, dans la mesure où les professeurs de musique ne sont plus vacataires, mais recrutés en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 3 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- Décide de créer treize postes d'assistants d'enseignement artistique, selon le tableau suivant :

Nombre de postes créés	Temps de travail	Période	Missions	Rémunération
2	1H30	Du 24 septembre 2007 au 30 juin 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enseignement d'un instrument de musique</li> <li>• enseignement du chant</li> <li>• théâtre</li> <li>• participation aux différents ateliers nécessaires à l'organisation de l'Opéra pour enfants et des différents spectacles mis en scène au cours de l'année scolaire, conformément au projet éducatif</li> </ul>	sur la base du 2ème échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique - indice brut 343, indice majoré 390
1	2H15			
1	2H45			
1	4H15			
1	5H45			
1	6H30			
2	7H			
1	10H15			
1	17H15			
1	51 H			
1	36 H			

- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération

**11) Personnel – Ecole de musique – Création d'emplois occasionnels**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer les emplois occasionnels pour le jury d'examen de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- Approuve le tableau de création d'emplois occasionnels ci-dessous :

### Création d'emplois occasionnels ou saisonniers

Nature des emplois créés	Nbre	Grade	IB	Durée et période de recrutement	Volume horaire maximum par agent	Nature des fonctions	Nature du besoin	Type de Contrat
--------------------------	------	-------	----	---------------------------------	----------------------------------	----------------------	------------------	-----------------

#### Culture et Festivités

Ecole de Musique	10	Professeur de Musique	Taux horaire suivant DCM du 10/02/03	5 jours	40h00	Jury d'examen	Occasionnel	CDD, Contrat d'Accompagnement vers l'emploi, Contrat d'Avenir
------------------	----	-----------------------	--------------------------------------	---------	-------	---------------	-------------	---

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### 12) Personnel – Château – Création d'un poste de directeur du Château et de l'Hôtel-Dieu

Dans le cadre du projet de mise en animation du Château et de l'Hôtel Dieu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché territorial contractuel chargé de la direction des deux sites.

Monsieur BORDAS demande si le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été pris en compte.

Monsieur WASNER indique que cette création de poste est prématurée dans la mesure où elle engage la prochaine équipe municipale, qui aura peut-être d'autres orientations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix contre :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 3 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

Considérant les missions du poste à savoir la direction, l'organisation et l'animation des sites du Château et de l'Hôtel-Dieu, la responsabilité du développement commercial du site et des opérations de marketing auprès des tour operators, des voyagistes et des organismes de voyage, l'élaboration et le suivi du budget, la gestion de l'équipe et la gestion de la régie ;

- Décide de créer un poste de Directeur du Château et de l'Hôtel-Dieu au grade d'Attaché territorial contractuel ;
- Nature – durée – temps de travail : contrat à durée déterminée d'une période de 3 ans, à compter du 13 février 2008 – temps complet ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des attachés territoriaux
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### 13) Personnel – Château – Création d'un poste d'assistant pédagogique contractuel

Dans le cadre de la mise en animation du Château et de l'Hôtel Dieu, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'assistant pédagogique au grade de Rédacteur Territorial contractuel, chargé d'assister la Directrice pour la mise en place des documents pédagogiques, la gestion de la boutique, d'assurer le guidage des visiteurs dans le Château et le Musée, de la billetterie, de la boutique et d'actions promotionnelles internes et externes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix contre :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 3 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

CONSIDERANT les missions du poste à savoir la mise en place des documents pédagogiques, la gestion de la boutique, le guidage des visiteurs dans le Château, le Musée et l'Hôtel Dieu, la billetterie, les actions promotionnelles internes et externes :

- Décide de créer un poste d'assistante pédagogique au grade de Rédacteur Territorial Contractuel ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée d'une période d'une année à compter du 1er mars 2008 ;
- Temps de travail : TC sur la base de 1 607 heures annuelles ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, 1<sup>er</sup> échelon.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **14) Personnel – Château – Création de postes d'adjoints territoriaux du patrimoine**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer trois postes d'adjoints territoriaux du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe contractuel chargé d'assurer le guidage des visiteurs dans le Château, le Musée, et l'Apothicaierie de la billetterie et de la boutique et d'actions promotionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

CONSIDERANT les missions des postes à savoir le guidage des visiteurs sur le site ; la billetterie et la gestion de la boutique, les actions promotionnelles ;

- Décide de créer trois postes au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe contractuel ;
- Nature – durée – temps de travail :
  - Premier poste : contrat à durée déterminée à compter du 5 avril jusqu'au 2 novembre 2008 – 930 heures
  - Deuxième poste : contrat à durée déterminée à compter du 5 avril jusqu'au 2 novembre 2008 – 800 heures
  - Troisième poste : contrat à durée déterminée à compter du 28 avril jusqu'au 21 septembre 2008 – 712 heures
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints du patrimoine, 1<sup>er</sup> échelon ;
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **15) Personnel – Camping – Création de postes de responsables contractuels**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels chargé d'assurer l'animation et le développement du camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- Décide de créer pour la saison 2008, deux postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuel chargés de l'animation et du développement du camping ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée du 14 avril au 14 octobre 2008 ;

- Précise que la rémunération sera calculée au nombre d'heures selon la grille indiciaire des adjoints d'animation, 1<sup>er</sup> échelon ;
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise M. le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### 16) Personnel – Musée – Création de poste d'adjoint territorial du patrimoine

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recruter, du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> novembre 2008 inclus, à temps complet, un adjoint du patrimoine contractuel au musée pour assurer l'accueil du public et la visite du musée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- Décide de créer, pour la saison 2008, un poste d'adjoint territorial du patrimoine contractuel ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 1<sup>er</sup> novembre 2008 inclus, dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Temps de travail : Temps complet à répartir selon les besoins du service ;
- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints du patrimoine, 1<sup>er</sup> échelon ;
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### 17) Personnel – Tableau des effectifs – Mise à jour

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le tableau des effectifs ci-dessous :

#### Personnel Fonctionnaire

	Nbre de postes ouverts	Pourvu au 01/01/08	Création / Suppression de poste	Postes Ouverts au Total	Postes Budgétés 2008
<b>Filière Administrative</b>					
A Attaché	1	1		1	1
B Rédacteur	0	0	1	1	1
C Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	2	2		2	2
C Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1	0		1	0
C Adjoint Administratif 2ème classe	4	3		4	4
	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Filière Technique</b>					
B Technicien Supérieur	1			1	1
B Contrôleur de Travaux	1			1	1
C Agent de Maîtrise Principal	1	1		1	1
C Agent de Maîtrise	2	2		2	2
C Adjoint Technique Principal 1ère classe	0			0	0
C Adjoint Technique Principal 2ème classe	3	3		3	3

C	Adjoint Technique 1ère classe	4	1		4	1
C	Adjoint Technique 2ème classe	14	13		14	13
		<b>26</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>22</b>

Filière Sociale

C	ATSEM Principal 2ème	2	2		2	2
C	ATSEM 1ère classe	3	1		3	1
C	Agent Social 2ème classe	2	2		2	2
		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Filière Police

C	Agent de Police Municipale	1	1		1	1
---	----------------------------	---	---	--	---	---

<b>40</b>	<b>30</b>		<b>41</b>	<b>36</b>
-----------	-----------	--	-----------	-----------

## 18) **Communauté de Communes du Canton de Baugé – Rétrocession**

Monsieur Duchêne quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 10 décembre 2007, elle a décidé la préemption de l'ensemble immobilier cadastré section AH N°196 et 197 appartenant à la Sté DUPLEIX, au prix de 118 000 € (net vendeur). Cette préemption a été réalisée au profit de la Communauté de Communes du Canton de Baugé, qui étudie un projet de création de bureaux et vestiaires, de salle de réunions, d'atelier, de garage, de lieux de stockage, de maintenance et de stationnement des véhicules. Afin de réaliser son projet, la CCCB a, par délibération du 29 janvier dernier, décidé l'acquisition de l'ensemble immobilier, en vue de l'agrandissement de ses locaux techniques.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rétrocéder l'ensemble immobilier cadastré section AH N°196 et 197 à la Communauté de Communes du Canton de Baugé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la délibération en date du 10 décembre 2007 de la Ville de Baugé ;

Vu la délibération en date du 29 janvier 2008 de la Communauté de Communes du Canton de Baugé ;

- Décide de rétrocéder l'ensemble immobilier cadastré section AH N°196 et 197 à la Communauté de Communes du Canton de Baugé, pour le prix de 118 000 € ;
- Précise que tous les frais liés à la préemption et à la rétrocession seront à la charge de la Communauté de Communes du Canton de Baugé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Duchêne réintègre la séance.

## 19) **Chemins ruraux n°5 et 12 – Cession**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 18 septembre 2006, elle a décidé de déclasser une partie de la rue Florent Papin et les chemins ruraux n°5 et 12, en vue de leur cession.

Monsieur le Maire expose que la société SODEMEL a proposé d'acquérir une partie des chemins ruraux n°5 et 12 (parcelles cadastrées A n°373 – 9a 98 ca et A n°374 – 37a 85 ca).

Monsieur Fraboulet, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 15 juin 2006, a émis un avis favorable à cette cession.

Monsieur le Maire propose de céder une partie des chemins ruraux n°5 et 12 à la Société SODEMEL pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier ainsi que des déclarations, observations et des conclusions du commissaire-enquêteur, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que deux mois se sont écoulés à compter de la date d'ouverture de l'enquête sans que les intéressés aient déclaré vouloir se grouper en association syndicale pour se charger de l'entretien du chemin ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu dans ces conditions de faire application des dispositions de l'article L 161-10 du code rural ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;

- Décide la cession d'une partie des chemins ruraux n°5 et 12 (parcelles cadastrées A n°373 – 9a 98 ca et A n°374 – 37a 85 ca) à la société SODEMEL pour l'euro symbolique ;
- Précise que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **20) Lotissement St Michel – Attribution des lots**

Monsieur le Maire indique que, suite à la division parcellaire réalisée par le géomètre-expert, il y a lieu de mettre à jour les caractéristiques des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les attributions et les caractéristiques des lots selon le tableau suivant :

N° du Lot	Cadastre	Surface vendue	Acquéreurs	Prix de vente
1	Section B n°216	765 m <sup>2</sup>		34 425.00 €
2	Section B n°217	581 m <sup>2</sup>		26 145.00 €
3	Section B n°218	781 m <sup>2</sup>		35 145.00 €
4	Section B n°219	890 m <sup>2</sup>		40 050.00 €
- 5	Section B n°220	915 m <sup>2</sup>		41 175.00 €
- 6	Section B n°221	1136 m <sup>2</sup>		51 120.00 €
- 7	Section B n°222	970 m <sup>2</sup>	M. Mme JOUSSET <b>BAUGÉ (49)</b>	43 650.00 €
- 8	Section B n°223	1011 m <sup>2</sup>	M. Mme BRARD Didier <b>LÉZIGNÉ (49)</b>	45 495.00 €
- 9	Section B n°224	890 m <sup>2</sup>	M. LANDELLE Jean-Noël <b>BAUGÉ (49)</b>	40 050.00 €
- 10	Section B n°225	834 m <sup>2</sup>	M. GUILLOTON Jean-Marc <b>BAUGÉ (49)</b>	37 530.00 €
- 11	Section B n°226	1145 m <sup>2</sup>	M. Mme PILLET Alain <b>BAUGÉ (49)</b>	51 525.00 €
- 12	Section B n°227	1136 m <sup>2</sup>	M. Mme LEGENDRE Jean-Claude <b>LE VIEIL BAUGÉ (49)</b>	51 120.00 €

- Rappelle que le prix de vente est fixé à 45 € le m<sup>2</sup> avec droit d'enregistrement ;
- Décide de vendre les lots à toute personne se portant acquéreur ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **21) Bâtiment tribunal – Convention de mise à disposition de locaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 24 janvier 2005, le Conseil Municipal a mis à disposition des locaux situés dans le Tribunal à 3 associations : Bois 49, Association pour le Logement et l'Habitat, CLIC Pays Baugeois. Les conditions sont les suivantes : mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> février 2005 pour une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de 5 € par mois par m<sup>2</sup> et le paiement des charges de fonctionnement – eau, électricité, chauffage (consommation et entretien) – au prorata de la surface des lieux utilisés.

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 6 février 2006 a renouvelé lesdites conventions pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 janvier 2007, puis lors de la séance du 26 décembre 2006, a renouvelé lesdites conventions jusqu'au 31 janvier 2008.

Monsieur le Maire précise que l'association Bois 49 (COFOROuest) a quitté les locaux au cours de l'année 2007 et propose que l'Association pour le Logement et l'Habitat transfère ses bureaux dans ces locaux sans changement du montant du loyer mensuel. En effet, l'Association Logement et l'Habitat souhaite le maintien du loyer à 131,30 € par mois pour une surface supérieure. Toutefois, le paiement des charges de fonctionnement (eau, électricité, chauffage – consommation et entretien) -, sera établi au prorata de la surface des lieux réellement utilisés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces associations doivent intégrer la Maison des Services Publics.

Considérant l'état d'avancement de la Maison des Services Publics, Monsieur le Maire propose de renouveler pour une durée d'un an la convention conclue avec CLIC Pays baugeois et d'en établir une nouvelle avec l'Association pour le Logement et l'Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux du tribunal conclue avec CLIC Pays Baugeois, renouvelant le bail aux mêmes conditions pour une durée d'un an – du 1<sup>er</sup> février 2008 au 31 janvier 2009 ;
- Approuve la nouvelle convention de mise à disposition de locaux du tribunal au profit de l'Association pour le Logement et l'Habitat aux conditions suivantes :
  - Désignation du local : 3 bureaux pour une superficie totale de 69.82 m<sup>2</sup>
  - Durée du bail : un an – Du 17 janvier 2008 au 16 janvier 2009
  - Loyer : 131,30 € par mois
  - Paiement de charges de fonctionnement au prorata de la surface des lieux utilisés
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **22) Ecole maternelle et primaire – Service minimum d'accueil – Convention**

Afin de veiller, dans le respect du droit de grève reconnu aux personnels de l'Education nationale, à la liberté des familles de pouvoir organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales en cas de grève du personnel enseignant du premier degré, Monsieur le Maire propose de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires, durant les heures normales d'enseignement. Monsieur le Maire précise que ce service est financé par le ministère de l'Education nationale. Ce financement s'élève à 90 € par jour pour un à quinze élèves accueillis, à 180 € par jour pour seize à trente élèves et, au-delà, à 90 € par tranche de quinze élèves. Il repose sur une convention entre l'Etat et la commune, que Monsieur le Maire vous propose de conclure.

Monsieur WASNER indique qu'il aurait été souhaitable d'instaurer un débat avec les différents acteurs (personnel de l'Education nationale, ATSEM) ; il s'agit d'une question de fond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 abstentions :

- Approuve la convention entre l'Etat (ministère de l'Education nationale) représenté par l'Inspecteur d'académie et la commune de Baugé permettant la mise en place d'un service minimum d'accueil afin d'accueillir, durant les heures normales d'enseignement, les élèves des écoles primaires de la commune en cas de grèves du personnel enseignant de ces écoles. Ce service est financé par l'Etat, à hauteur de 90 € par jour par groupe de quinze élèves accueillis. La convention prend effet au 23 janvier 2008 pour une durée de trois ans. Elle peut être résiliée par chacune des parties, avec un préavis d'un mois.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **23) Convention de mise à disposition de locaux pour l'opération « Lire et faire lire »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre du lancement de l'opération « Lire et Faire Lire », un programme périscolaire tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle, la Fédération des Œuvres Laiques du Maine et Loire et l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire sollicitent la mise à disposition de locaux.

Monsieur le Maire propose de réserver un avis favorable à cette demande.

Ainsi, il y a lieu de passer une convention d'utilisation des locaux avec la FOL ou l'UDAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'établir une convention entre la commune de Baugé, la Fédération des Œuvres Laïques du Maine et Loire ou l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire portant mise à disposition de locaux nécessaire à l'exercice de l'activité « Lire et Faire Lire » au sein du groupe scolaire « L'oiseau Lyre » ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **24) Caisse d'allocations familiales – Convention de prestation de service accueil de loisirs périscolaires**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de conclure une nouvelle convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Anjou, qui annule et remplace la convention actuellement en vigueur pour le versement de la prestation de service. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ordinaire, pour l'accueil de loisirs périscolaires. Les principales modifications apportées par cette nouvelle convention sont sa durée (limitée à 3 ans non renouvelable par tacite reconduction) et le plafonnement du total des acomptes annuels (égal au maximum à 70 % du budget prévisionnel).

Monsieur le Maire vous propose d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de prestation de service accueil de loisirs périscolaires entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou et la commune de Baugé ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **25) Convention de partenariat avec RPSFM**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que RPSFM propose à la ville de Baugé de conclure un accord concernant la diffusion de messages valorisant le patrimoine historique, culturel et touristique, en contrepartie d'une location gratuite de la salle du Centre René d'Anjou. Il vous propose d'accepter cette convention de partenariat, portant sur la diffusion de 240 messages réservés uniquement à la municipalité de Baugé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de partenariat avec RPSFM.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

#### **26) Acquisition véhicule électrique – Demande de subvention**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques ;
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible de l'ADEME au titre de l'acquisition de véhicules propres et de tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **27) Lotissement St Michel – Dénomination de la voie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie du lotissement « Saint Michel ». Il propose le nom suivant : Résidences Saint Michel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre :

- Décide de nommer la voie du lotissement Saint Michel : Résidences Saint Michel ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **28) Assurance – Sinistre pilier du portail du camping**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les assurances GROUPAMA proposent un règlement d'un montant de 1008,93 € correspondant au remboursement de la facture de remplacement du pilier du portail du camping municipal, endommagé par une caravane.

Monsieur le Maire propose d'accepter le règlement de cette somme proposée par les assurances GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le règlement des assurances GROUPAMA d'un montant de 1008,93 € correspondant au remboursement de la facture de remplacement du pilier du portail du camping municipal ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **29) Réhabilitation et extension du Groupe scolaire – Signature du marché**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a, par délibération du 31 octobre 2007, approuvé le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire « L'Oiseau-Lyre ». Une consultation a été lancée afin de pourvoir les quatorze lots constituant le marché. L'estimation des travaux était de 400 000 € (H.T), hors honoraires.

Dans sa réunion du 11 février 2008, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'attribution des lots suivant le tableau ci-dessous :

Lots n°	Désignation	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Maçonnerie	HERVE	85 691.66 €	102 487.23 €
2	Etanchéité	LEVEQUE	11 074.14 €	13 244.67 €
3	Menuiserie extérieure alu et métallerie	RICHETIN	49 650.97 €	59 382.56 €
4	Menuiserie extérieure PVC	MPO	10 802.78 €	12 920.12 €
5	Menuiserie intérieure et bardages bois	GCM	22 143.43 €	26 483.54 €
6	Plâtrerie cloisons sèches isolation	LOUIS	25 910.76 €	30 989.27 €
7	Plafonds suspendus	TREMELO	10 467.93 €	12 519.64 €
8	Protections solaires stores rideaux	RICHETIN	3 143.74 €	3 759.91 €

9	Plomberie chauffage VMC	PASTEAU	28 552.47 €	34 148.75 €
10	Electricité courant fort et faible	PASTEAU	23 166.00 €	27 706.54 €
11	Revêtement de sols scellés faïences	MALEINGE	11 552.41 €	13 816.68 €
12	Revêtement de sols collés	CHAUVAT	13 211.95 €	15 801.49 €
13	Peinture revêtement muraux	CHAROBERT	18 525.95 €	22 157.04 €
14	Espaces verts plantations clôtures	JARDINS DU BAUGEOIS	3 653.82 €	4 369.97 €
Total Soumissions			317 548.01 €	379 787.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du groupe scolaire « L'Oiseau-Lyre », à signer le marché suivant le tableau suivant :

Lots n°	Désignation	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Maçonnerie	HERVE	85 691.66 €	102 487.23 €
2	Etanchéité	LEVEQUE	11 074.14 €	13 244.67 €
3	Menuiserie extérieure alu et métallerie	RICHETIN	49 650.97 €	59 382.56 €
4	Menuiserie extérieure PVC	MPO	10 802.78 €	12 920.12 €
5	Menuiserie intérieure et bardages bois	GCM	22 143.43 €	26 483.54 €
6	Plâtrerie cloisons sèches isolation	LOUIS	25 910.76 €	30 989.27 €
7	Plafonds suspendus	TREMELO	10 467.93 €	12 519.64 €
8	Protections solaires stores rideaux	RICHETIN	3 143.74 €	3 759.91 €
9	Plomberie chauffage VMC	PASTEAU	28 552.47 €	34 148.75 €
10	Electricité courant fort et faible	PASTEAU	23 166.00 €	27 706.54 €
11	Revêtement de sols scellés faïences	MALEINGE	11 552.41 €	13 816.68 €
12	Revêtement de sols collés	CHAUVAT	13 211.95 €	15 801.49 €
13	Peinture revêtement muraux	CHAROBERT	18 525.95 €	22 157.04 €
14	Espaces verts plantations clôtures	JARDINS DU BAUGEOIS	3 653.82 €	4 369.97 €
Total Soumissions			317 548.01 €	379 787.42 €

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

**30) Hôtel-Dieu – Convention SDIS – Utilisation à titre précaire des bâtiments de l'ancien hôpital**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Service Départemental d'Incendie et de Secours organisera plusieurs formations à l'intention de son personnel volontaire au cours de l'année 2008.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ces stages et des manœuvres organisés par les sapeurs pompiers du Centre de Secours de Baugé, le Service Départemental d'Incendie et de Secours sollicite l'autorisation d'utiliser à titre précaire les bâtiments de l'ancien hôpital de la commune.

Monsieur le Maire indique que cette autorisation est consentie gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'établir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour ses formations, une convention d'autorisation d'occupation précaire des bâtiments de l'ancien hôpital de la commune pour l'année 2008 ;
- Mandate et autorise M. le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

### **31) Musée d'art et d'histoire – Exposition temporaire 2008**

Le musée d'Art et d'Histoire poursuit sa programmation d'expositions temporaires consacrées à la céramique contemporaine en présentant les créations de Ghislaine Vappereau, artiste plasticienne qui vit et travaille à Paris. Cette exposition se tiendra au musée de Baugé du 20 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2008 (prolongée jusqu'au 6 décembre pour le public scolaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'expositions temporaires 2008 qui aura lieu au musée de Baugé ;
- Sollicite de l'Etat, de la Région, du Département, du Pays des vallées d'Anjou et tout autre organisme une subvention la plus élevée possible ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **32) Mission de coordination Sécurité-Santé – Avenant**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur GABARD a repris la direction d'Anjou Maine Coordination, titulaire de plusieurs marchés de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé. Monsieur le Maire vous propose d'accepter le transfert de ces différents marchés au profit de Monsieur GABARD Gérard, gérant de la SARL Anjou Maine Coordination SPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, au profit de Monsieur GABARD Gérard, gérant de la SARL Anjou Maine Coordination SPS, des marchés conclus avec Monsieur DESVERGES de coordination en matière de sécurité et protection de la santé suivants :
  - o travaux de viabilisation du lotissement St Michel
  - o travaux d'aménagement de la salle des arts martiaux
  - o travaux d'aménagement de la rue de la croix verte
  - o travaux d'aménagement de l'avenue Legoulz de la Boulaie
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **33) Aménagement de la salle des arts martiaux - avenants**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les avenants suivants, concernant l'aménagement de la salle des arts martiaux :

**AMENAGEMENT DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX**

	<b>Lot n° 1 - Maçonnerie</b> SARL Ulysse HERVE et Fils <u>AVENANT N° 3</u>	<b>Lot 3 - Menuiserie intérieure</b> M.F.C. <u>AVENANT N° 2</u>	<b>Lot 5 - Plâtrerie, cloisons sèches, isolation, faïence</b> CIROT <u>AVENANT N° 1</u>	<b>Lot n° 7 - Plomberie, chauffage</b> SIPECT <u>AVENANT N° 2</u>
Montant du marché initial HT	18 135.05 €	27 370.38 €	14 895.34 €	22 130.27 €
Montant de l'avenant HT	1 683.24 €	4 885.50 €	1 226.80 €	1 141.46 €
Nouveau montant du marché HT	19 818.29 €	32 255.88 €	16 122.14 €	23 271.73 €
TVA	3 884.38 €	6 322.15 €	3 159.94 €	4 561.26 €
TTC	23 702.67 €	38 578.03 €	19 282.08 €	27 832.99 €
% de l'avenant par rapport au marché initial HT	<b>9.28%</b>	<b>17.85%</b>	<b>8.24%</b>	<b>5.16%</b>

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à ces avenants le 07 février 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve, dans le cadre de l'aménagement de la salle des arts martiaux, les avenants suivants :

**AMENAGEMENT DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX**

	<b>Lot n° 1 - Maçonnerie</b> SARL Ulysse HERVE et Fils <u>AVENANT N° 3</u>	<b>Lot 3 - Menuiserie intérieure</b> M.F.C. <u>AVENANT N° 2</u>	<b>Lot 5 - Plâtrerie, cloisons sèches, isolation, faïence</b> CIROT <u>AVENANT N° 1</u>	<b>Lot n° 7 - Plomberie, chauffage</b> SIPECT <u>AVENANT N° 2</u>
Montant du marché initial HT	18 135.05 €	27 370.38 €	14 895.34 €	22 130.27 €
Montant de l'avenant HT	1 683.24 €	4 885.50 €	1 226.80 €	1 141.46 €
Nouveau montant du marché HT	19 818.29 €	32 255.88 €	16 122.14 €	23 271.73 €
TVA	3 884.38 €	6 322.15 €	3 159.94 €	4 561.26 €
TTC	23 702.67 €	38 578.03 €	19 282.08 €	27 832.99 €
% de l'avenant par rapport au marché initial HT	<b>9.28%</b>	<b>17.85%</b>	<b>8.24%</b>	<b>5.16%</b>

- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Monsieur LE DROGO informe l'Assemblée que la salle des arts martiaux étant bientôt achevée, une visite sur place est organisée le 1<sup>er</sup> mars 2008.

**34) Finances – Gratuité concession Famille Guitteau**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder la gratuité de concession à Madame Guitteau Christiane suite au décès de Monsieur Guitteau Laurent, agent communal. Monsieur le Maire précise que cela représente la somme de 176 € pour la concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Accorde à Madame Guitteau Christiane la gratuité d'une concession trentenaire ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

### **35) Assurance – Risques statutaires – Consultation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la loi n°84-53 sus-citée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

Considérant les caractéristiques de la consultation, à savoir la couverture de l'ensemble des risques statutaires, une franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise et la garantie des charges patronales (optionnelle) ;

Considérant l'option, à savoir une franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle – cette option devant nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- Charge le Maire de signer la demande de consultation ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision

### **Divers :**

Monsieur BORDAS mentionne la lettre reçue par tous les conseillers municipaux de la part de Monsieur LENGARE. Il demande s'il y avait une entente, comme l'a indiqué l'auteur.

Monsieur le Maire répond par la négative.

***Fin de la séance : 22h15***